Quand le travail ne paie pas : l'autonomie économique des femmes en question

Morgane Kuehni

29 septembre 2020

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

HETSL | Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Le mandat

- Poser le cadre de l'autonomie économique
- Donner quelques chiffres clés en lien avec la participation des femmes au marché du travail

Un point de vue situé

- Sociologie du travail
- Un ancrage féministe
- Travail social

HE TSL

Autonomie / Autonomisation

> grec : autos – nomos

- Indépendance = accès à des ressources propres
  (≠ tutelle ; ≠ assistance)

- Liberté = possibilités de faire des choix

HE TSL

L’autonomie économique des femmes

L’accès des femmes aux moyens et ressources économiques pour répondre à leurs besoins et à ceux des personnes dont elles ont la charge et ainsi la possibilité de « faire des choix » d’épargne, d’investissement et/ou de consommation.

une revendication
un droit
un facteur de développement
une injonction

Les facteurs de l'autonomisation selon l'OIT

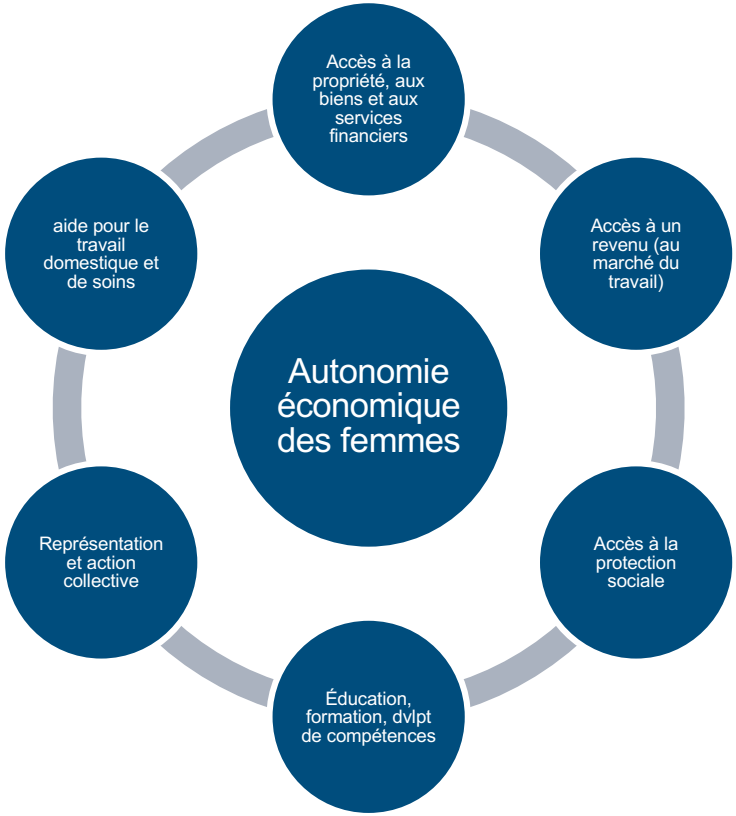

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_618357.pdf

HE TSL

Une indépendance récente du point de vue du droit suisse (fin des tutelles)

- **1882** : la foi fédérale sur l'exercice des droits civils entre en vigueur et garantit au **femmes célibataires, veuves et divorcées** le droit intégral de jouissance et d'exercice des droits civils. La tutelle maritale dans les droits cantonaux n'est pas touchée par la loi fédérale.
- 1912 : Le Code civil suisse entre en vigueur. Le statut de la femme mariée est équivalent à celui d'un enfant mineur (in-fans), elle est soumise au « chef de famille ».
- Dès 1950 : engagements des femmes pour réviser le droit matrimonial et de la famille. Très fortes mobilisations dans les années 1970.
- **1988** : Nouveau droit matrimonial entre en vigueur qui se fonde sur **égalité entre les hommes et les femmes uni-e-s par le mariage (partenariat).**

Accès aux services bancaires

Il y a 50 ans, les femmes pouvaient enfin ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari

Par Pauline Verduzier • Le 13 juillet 2015

Le 13 juillet 1965 était promulguée la loi sur la réforme des régimes matrimoniaux, qui rend effective la capacité juridique des femmes mariées.
Photo Getty Images

Selon la banque mondiale en 2013 «la probabilité qu'une femme soit titulaire d'un compte en banque est de 15 % inférieure à celle d'un homme »

https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/04/19/New-World-Bank-Study-Finds-Large-Gender-Gaps-in-Access-to-Formal-Banking

Accès au marché du travail (emploi)

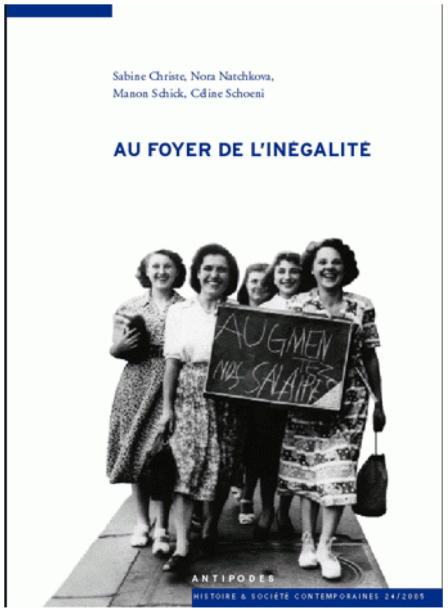

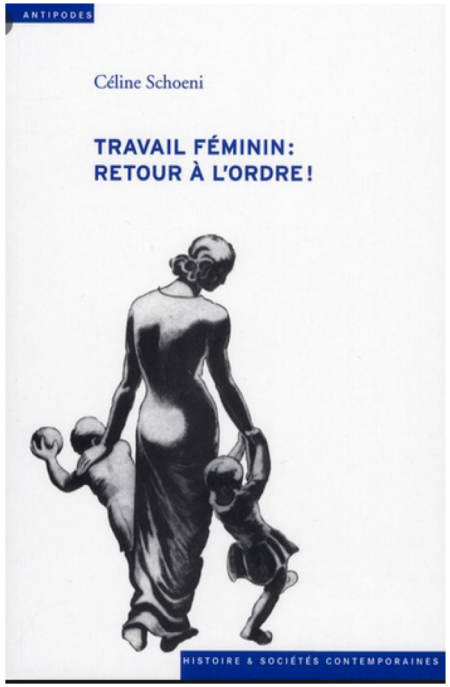

Dès les années 1980 : convergence des comportements d'activité entre hommes et femmes

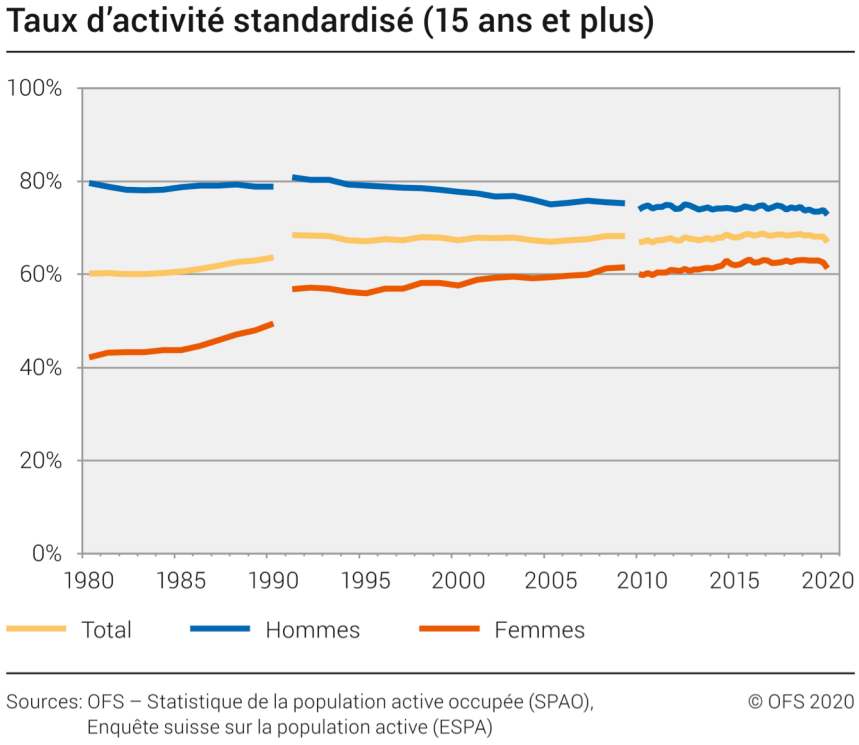

Sources: OFS – Statistique de la population active occupée (SPAO), Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Chiffre n°1 : les femmes = moitié de la population active (47,5%)

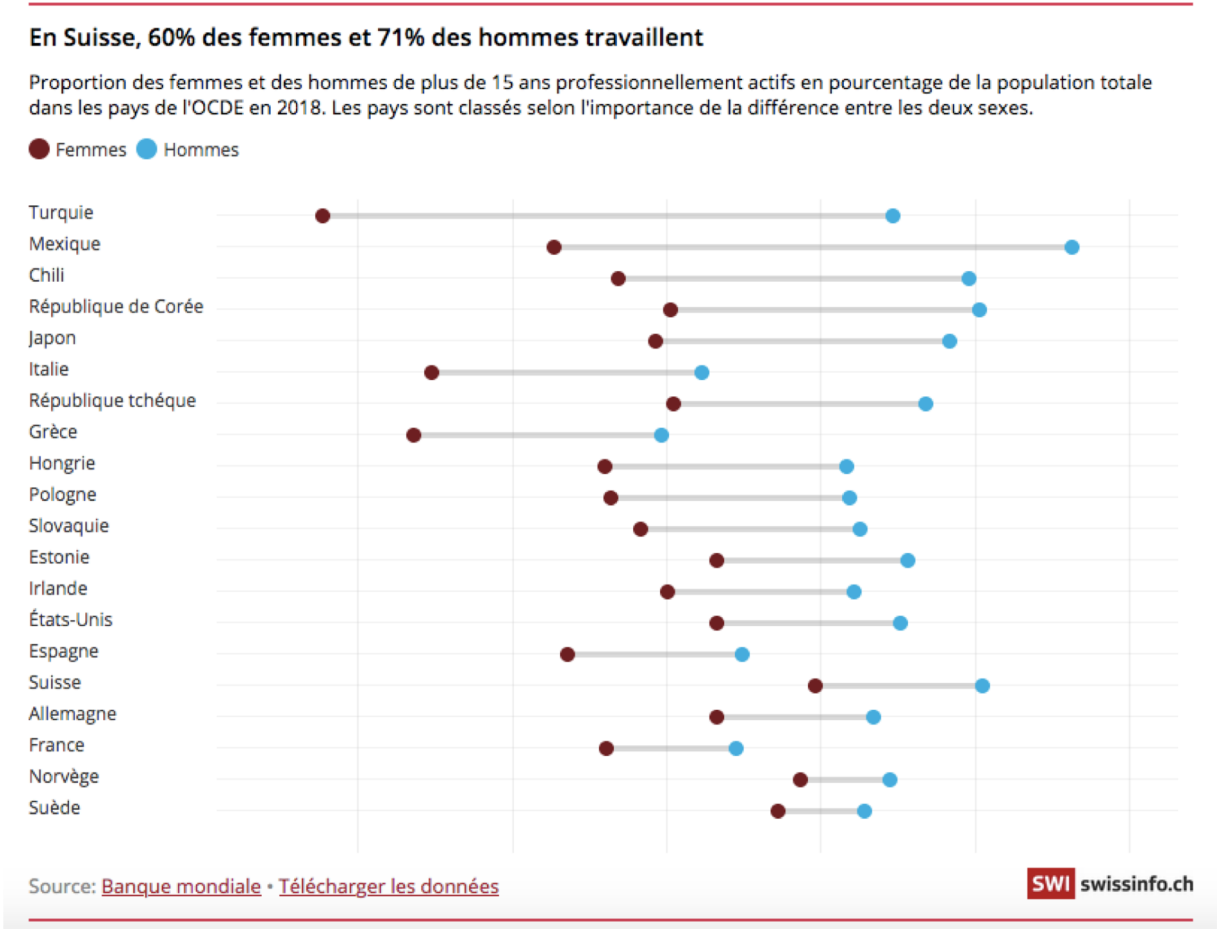

Tournant du 21ème siècle : changement de « régime de genre »

- **Modèle traditionnel (19ème et 20ème)** : homme pourvoyeur de revenu et femme pourvoyeuse de soins (*male breadwinner*)

- **Modèle contemporain (fin du 20ème)** : homme pourvoyeur et femme pourvoyeuse de revenu, femme pourvoyeuse de soins (*modified male breadwinner*)

1,5 salaire

Pourquoi alors affirmer que le travail des femmes « ne paie pas » :

- Il ne paie pas car la majorité du travail effectué par les femmes n'est pas rémunéré, il **est gratuit car effectué dans la sphère privée.**
- La persistance de la division sexuée du travail et de l'assignation des femmes au travail domestique et de soin.

Chiffre n° 2 : 60% & 40 % du temps consacré à :

- **Femmes** :

  ≃60% travail non rémunéré

  ≃40% travail rémunéré

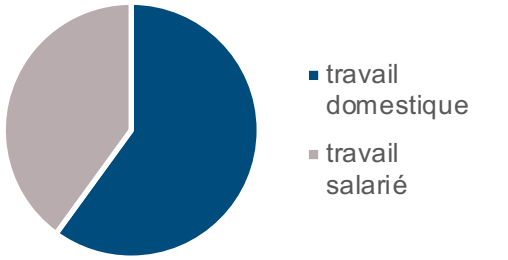

- **Hommes** :

  ≃60% travail rémunéré

  ≃40% travail non rémunéré

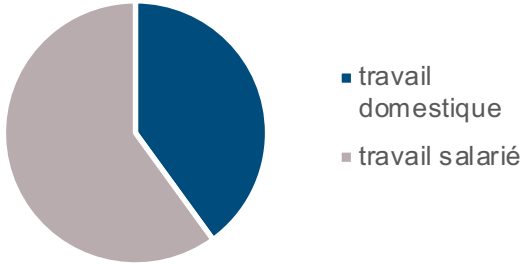

HE TSL

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial

Personnes en âge d'exercer une activité professionnelle

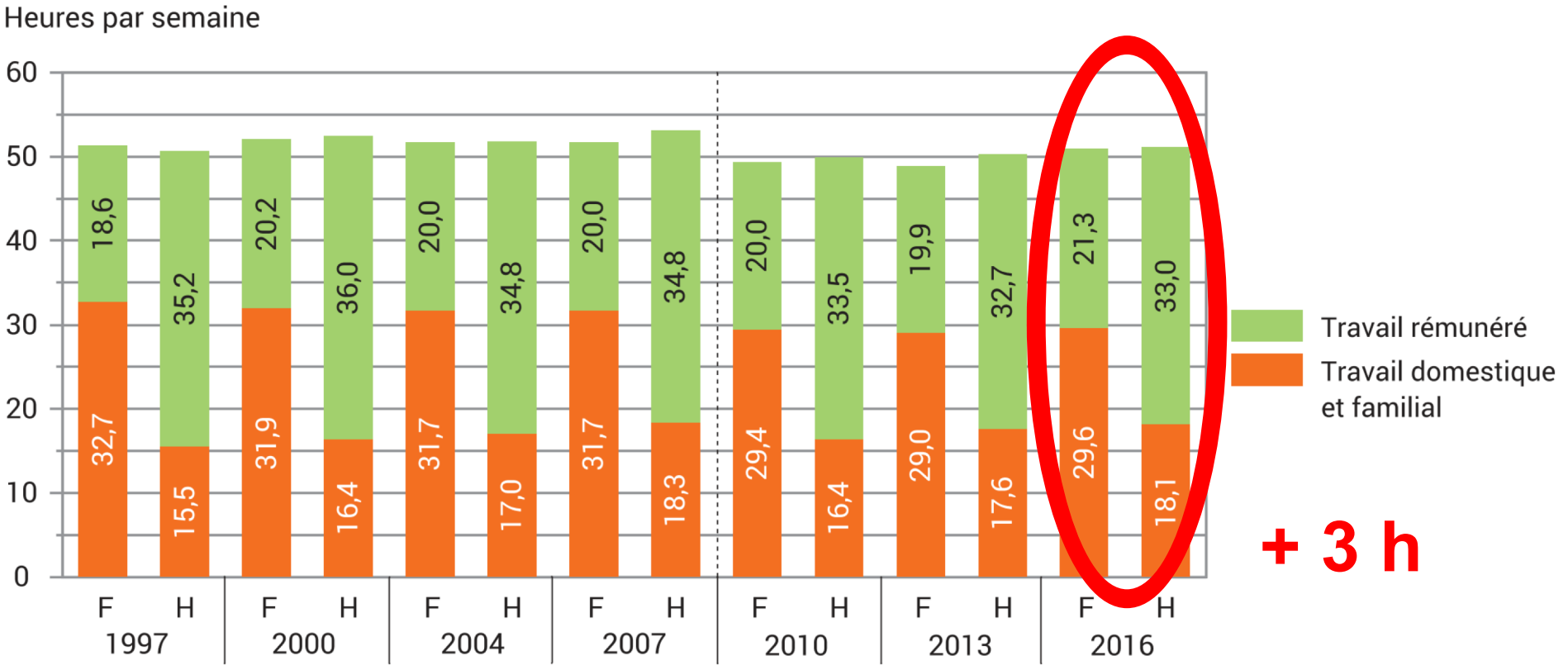

2010: révision de l'ESPA

Source: OFS - ESPA: module Travail non rémunéré

© OFS 2017

La valeur du travail non rémunéré se monte à 408 milliards de francs

Neuchâtel, 11.12.2017 (OFS) – **9,2 milliards d'heures de travail non rémunéré ont été accomplies dans notre pays en 2016. C'est davantage que le nombre d'heures de travail rémunéré (7,9 milliards d'heures). La valeur monétaire de l'ensemble du travail non rémunéré accompli en 2016 est estimée à 408 milliards de francs. Ce sont là quelques-uns des nouveaux résultats tirés du compte satellite de la production des ménages établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Le compte satellite de la production des ménages (CSPM) permet d'évaluer l'importance économique du travail non rémunéré en mettant la valeur monétaire fictive de ce dernier en relation avec la valeur ajoutée brute totale de la Suisse.

Davantage de temps investi dans le travail non rémunéré que dans le travail rémunéré

En 2016, la population résidante permanente de 15 ans et plus de la Suisse a travaillé pendant 9,2 milliards d'heures sans être rémunérée. Cela représente une moyenne de 1320 heures par personne. En comparaison, cette même population a travaillé pour un total de 7,9 milliards d'heures contre rétribution. Les femmes accomplissent 61,3% du volume de travail non rémunéré, les hommes 61,6% du volume de travail rémunéré.

60% de travail gratuit pour les femmes

- Pas de revenu et impossibilité d'accumuler de la richesse
- Manque de protection sociale (assurances)
- Une indépendance toute relative

Chiffre n°3 : 60% des femmes à temps partiel

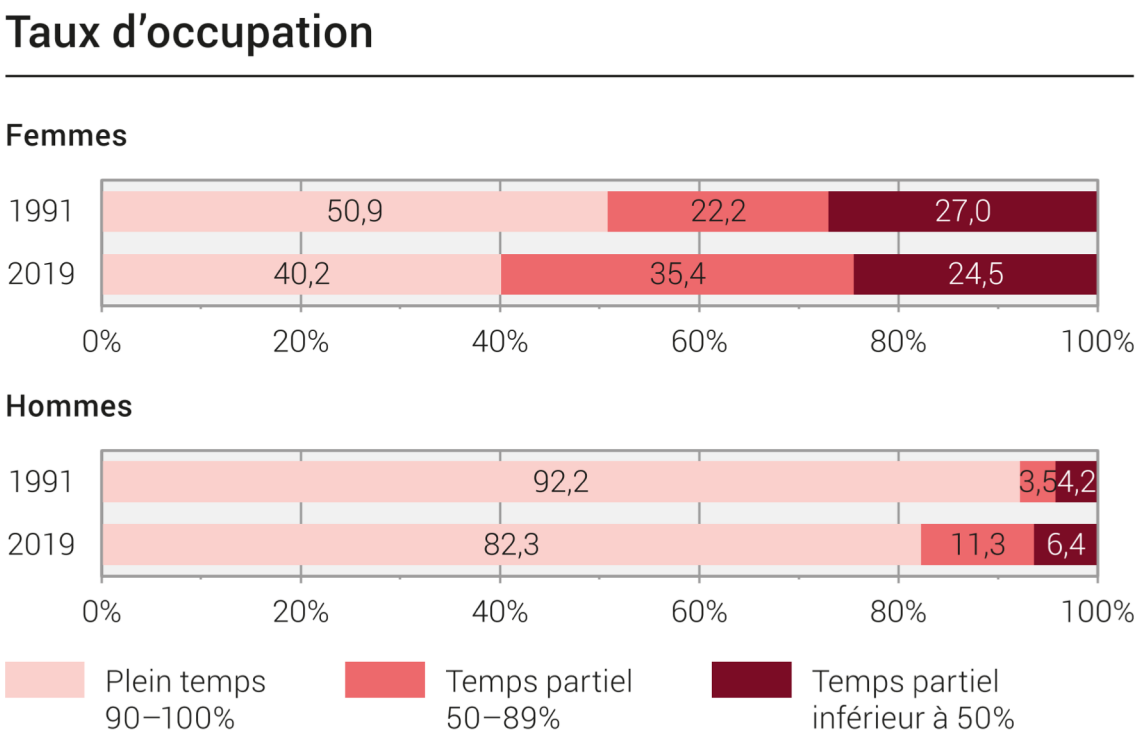

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

HE TSL

Transition à la parentalité

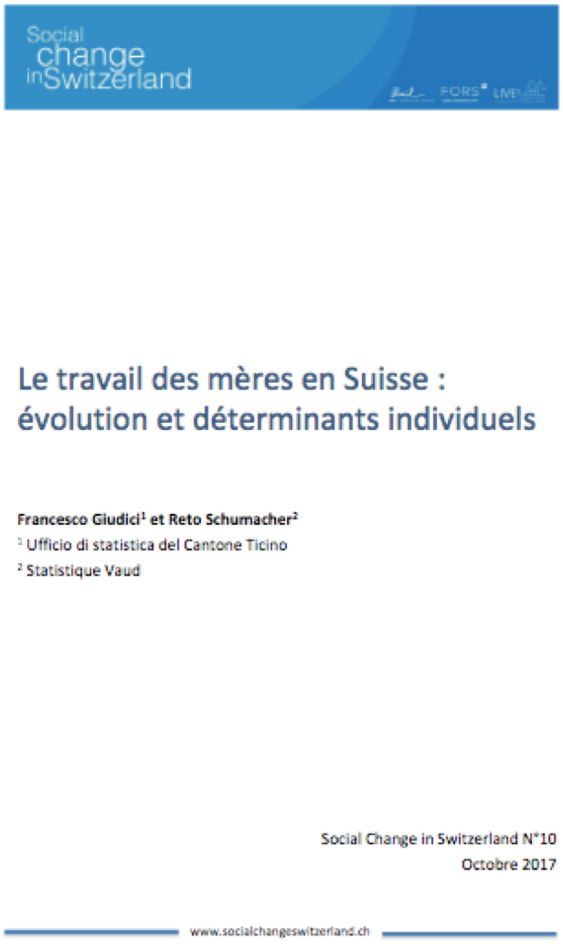

HE
TSL

Modèles d'activité professionnelle dans le couple, en 1992 et 2012

G 18

Personnes entre 25 ans et l'âge ordinaire de la retraite, personnes au chômage au sens du BIT non comprises

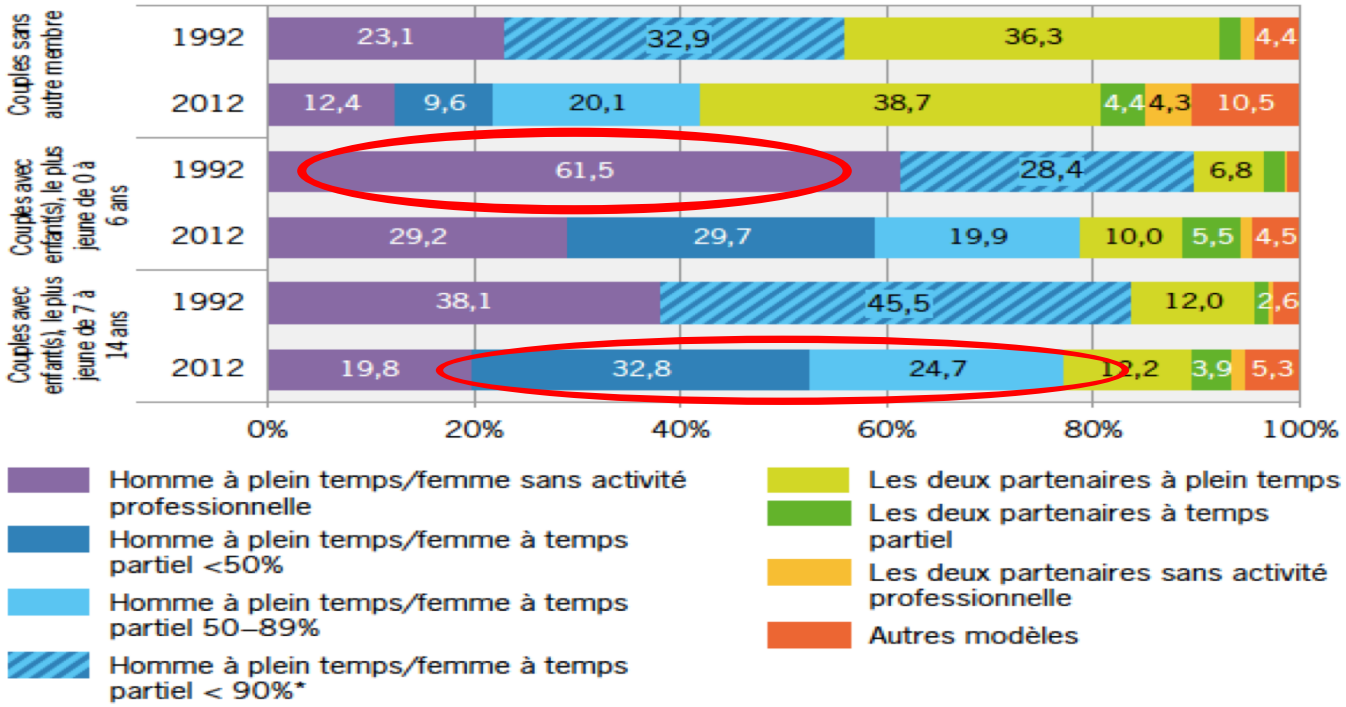

* 1992: on n'a pas distingué pour tous les membres du ménage entre temps partiel <50% et temps partiel 50–89%.

Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

Situation professionnelle des mères avec partenaire et enfant(s) dans le ménage, en 2019

Selon l'âge de l'enfant le plus jeune

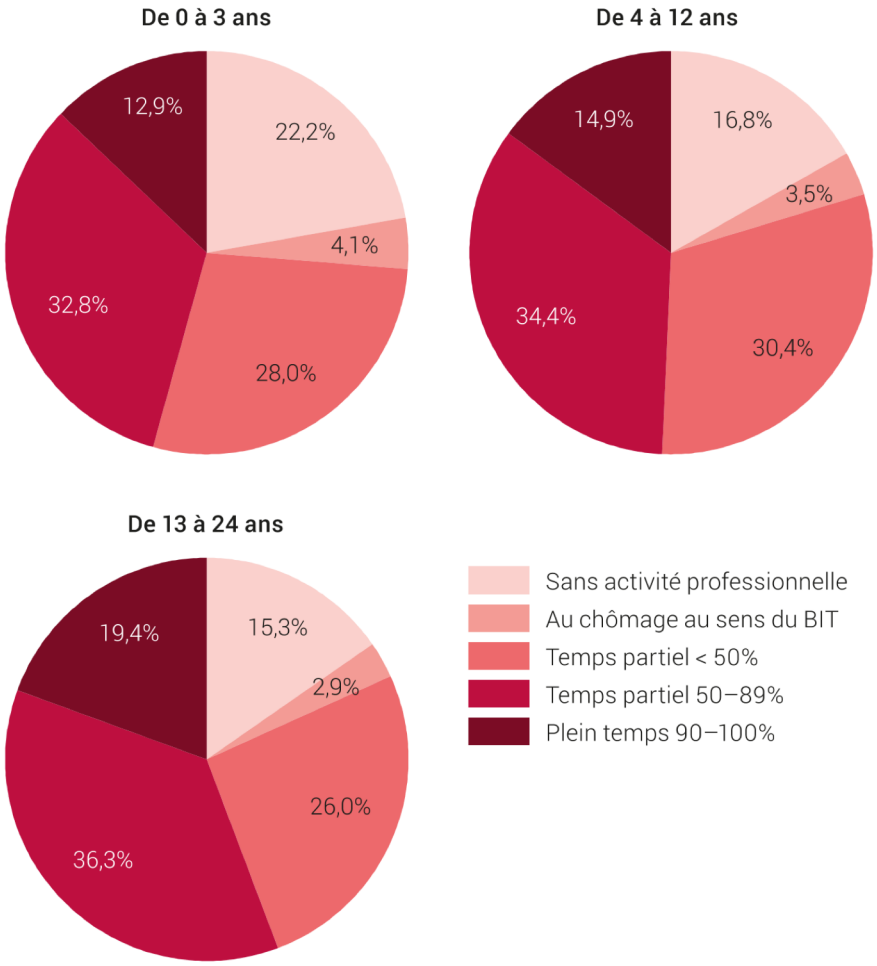

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Les « pièges » du temps partiel

- Un revenu et une protection sociale partiels
- Un « mode d'emploi » particulier
- Flexibilisation
- Renforcement de la ségrégation professionnelle

La face sombre du temps partiel

« PATRICIA MICHAUD

Marché du travail » Concilier vie privée et vie professionnelle, doper la présence féminine sur le marché de l'emploi, combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, intégrer les personnes en formation, lutter contre le chômage, voire accroître la productivité des entreprises: le travail à temps partiel est présenté comme la solution miracle à de nombreux problèmes économiques et/ou de société.

De fait, cette forme de travail comporte de nombreux avantages, que ce soit pour les employeurs ou les collaborateurs. Ces derniers ne s'y trompent pas: au troisième trimestre 2016, quelque 1,66 million d'actifs travaillaient à 90% ou moins en terres helvétiques, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Soit 43 000 personnes de plus qu'un an auparavant. En comparaison européenne, la Suisse figure parmi les pays où le temps partiel est le plus répandu. Selon Eurostat, la part des Helvètes travaillant à moins de 100% y représentait 37,8% au quatrième trimestre 2015, contre 20,4% en moyenne dans l'UE, 26% en Suède ou encore 18,8% en France.

«Une partie du temps partiel effectué en Suisse est du sous-emploi déguisé»

Françoise Messant-Laurent

A ces chiffres officiels, il faut ajouter la part des travailleurs à temps partiel du commerce de détail, où plusieurs hard-discounters ont pour habitude ployés sont – du fait de leurs activités moins régulières – moins expérimentés partir de 8 heures de t madaires pour le même

TSL

Les impacts du temps partiel

Bonoli Giuliano, Crettaz Eric, Auer Daniel, Liechti Fabienne, *Les conséquences du travail à temps partiel sur les prestations de prévoyance vieillesse*, CSDE, 2016.

« Un taux d'activité inférieur à 70% ne garantit pas le minimum vital à la retraite », *On en parle* (9 juin 2016)

On en parle

Un taux d'activité inférieur à 70% ne garantit pas le minimum vital à la retraite

Jeudi, 09 juin 2016 à 08:39

Le travail à temps partiel peut avoir une grande influence sur la rente AVS. [olly - fotolia]

Le travail à temps partiel, qui concerne 60% des Suissesses et 16% des Suisses, ne permet pas toujours de garantir une rente convenable à la retraite. En effet, un taux d'activité moyen inférieur à 70% ne permet pas d'atteindre le minimum vital à la retraite, selon une étude révélée aujourd'hui par la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE).

Décryptage de Giuliano Bonoli, professeur de politique sociale à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et à l'Université de Lausanne, au micro d'Yves-Alain Cornu.

ECOUTER

télécharger

ajouter à mes playlists

Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte

Bütler Monika, Ruescher Martin, *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande*, Conférence romande de l'égalité, 2009.

Le travail ne paie pas également en raison des conditions de travail

- Dans ce sens plus familier, **le travail des femmes n'est pas « rentable »** ou « profitable » :
    - Fortes variations de la rémunération selon les secteurs d'activités, métiers et postes occupés (ségrégation horizontale et verticale)
    - Un travail non reconnu à **sa « juste valeur »** (écarts de salaire et discriminations salariales)

HE TSL

Ecarts de salaire

Salaire mensuel brut selon la formation et le sexe, en 2018

Valeur centrale (médiane), en francs – Secteur privé et secteur public ensemble

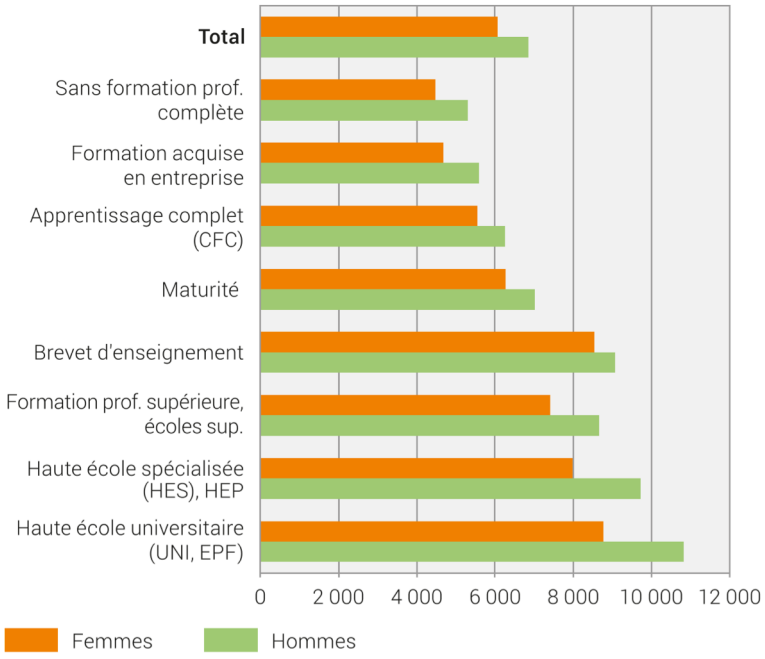

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2020

- **écart moyen de rémunération entre les sexes ≈ 20%**
- écarts les plus élevés entre hommes et femmes en fonction du niveau de formation et dans les branches économiques avec les plus hauts salaires
- écarts élevés dans certains secteurs féminisés et faibles dans certains secteurs peu féminisés (bastion féminin = double peine)

FORMATION EMPLOI

N° 145
1/2019

Revue française
de sciences sociales

Les trajectoires socialement et spatialement différenciées des étudiants franciliens
L. FROUILLOU, L. MOULIN

Que signifie professionnaliser ? École de commerce *versus* école d'ingénieurs
F. GUÉRIN, H. ZANNAD

L'impact du genre sur l'insertion des diplômé-e-s du supérieur dans quatre secteurs d'activité, en Suisse
R. RASEL., M. KUEHNL., S. REY

La valorisation des compétences d'innovation : l'exemple de l'éducateur sportif
D. BERNARDEAU MOREAU, M. DELALANDRE

La formation continue à l'épreuve de sa numérisation
A. BOBOC, J.-L. METZGER

Quand la reconversion conduit les chômeurs à redevenir « débutants »
M. MATUS

Social change in Switzerland

Unil FORS LIVES

L'inégalité salariale entre hommes et femmes commence bien avant la fondation d'une famille

N°18, Juin 2019

Benita Combet, LMU Université de Munich & Pôle de recherche national LIVES
Daniel Oesch, Université de Lausanne & Pôle de recherche national LIVES

June 7, 2019

How to cite this article: B. Combet & D. Oesch, L'inégalité salariale entre hommes et femmes commence bien avant la fondation d'une famille. *Social Change in Switzerland N° 18.* DOI: 10.22019/SC-2019-00003

DOI: 10.22019/SC-2019-00003

Copyright: © the authors 2019. This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0)

HE TSL

Chiffre n°4 : 60% des femmes gagnent moins de 4335 FCH bruts par mois

- Les niveaux de rémunération reflètent la ségrégation horizontale et verticale

- Sur-représentation des femmes dans les métiers à « bas salaire ».

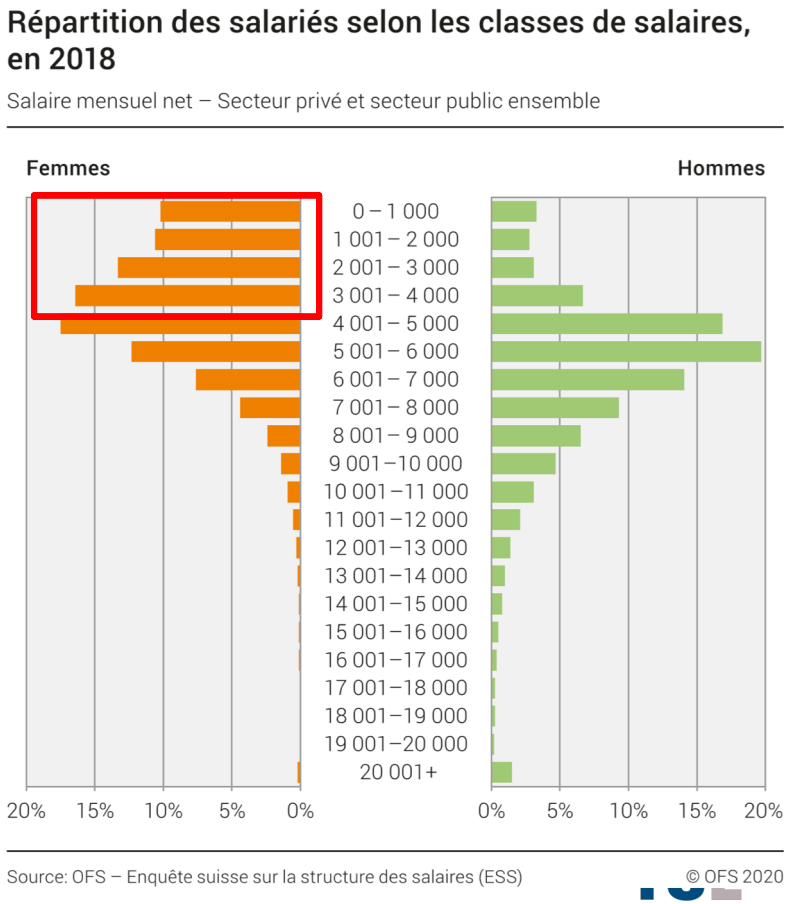

... Et la liberté de choix ?

- Les **ressources sont souvent insuffisantes** pour parler d'indépendance financière des femmes et encore moins de possibilités de faire des choix d'épargne, d'investissement et de consommation.

- Rompre avec la définition du salaire féminin comme salaire d'appoint : l'essentiel des revenus sont consacrés au ménage.

- A qui sert la relative autonomie économique des femmes ?

HE
TSL

Soutenir l'autonomie économique des femmes sans intervenir sur :

- le partage du travail productif et reproductif
- les conditions de travail des métiers fortement féminisés
- Les modalités de « conciliation » travail-famille

… est **une impasse** avec un risque non négligeable de multiplier les triples situations de dépendance (employeur, conjoint, Etat).

Merci pour votre attention !

Taux de pauvreté, en 2018

Selon différentes caractéristiques

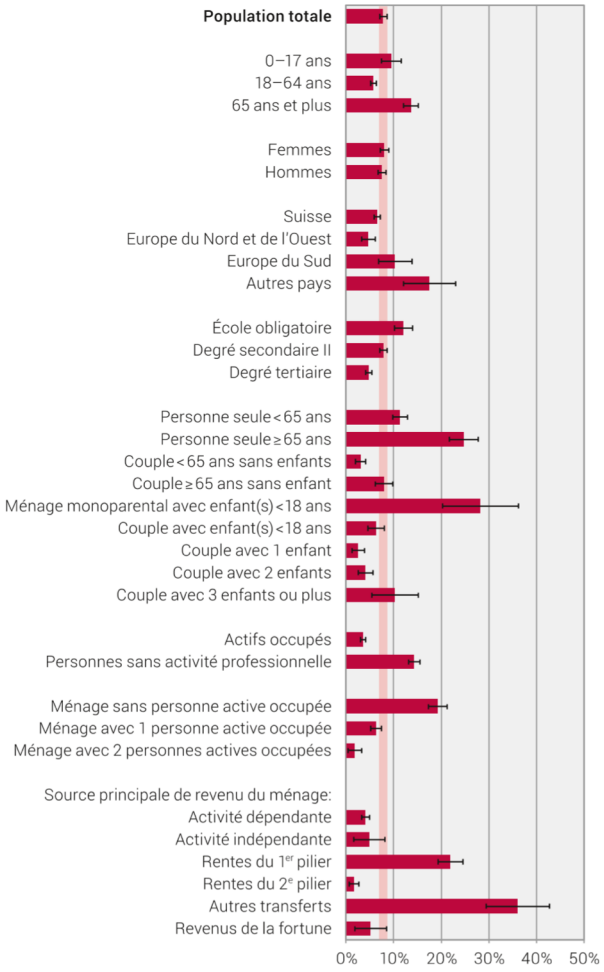

Intervalle de confiance (95%)

Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 25 ans qui vivent avec leur père et / ou leur mère.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 7.10.2019, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2020

HE TSL

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, en 2018

Population totale

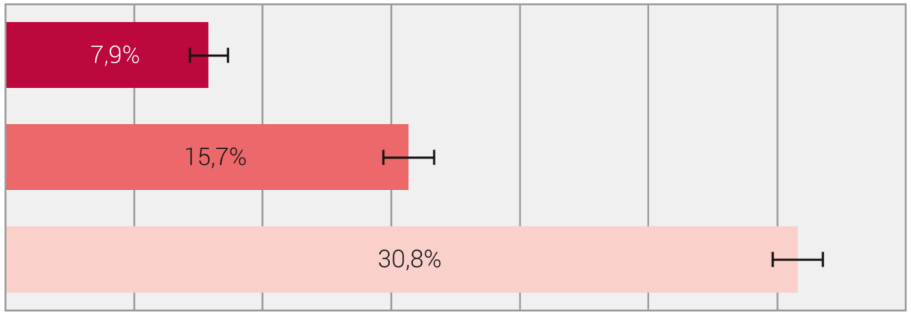

Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants. En conséquence, la variante 1) considère les prestations de vieillesse et pour survivants (PC comprises) dans le revenu du ménage et non comme des transferts sociaux. Dans la variante 2) en revanche, toutes les prestations de transferts sociaux sont déduites du revenu disponible du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 7.10.2019, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2020

HE TSL